



## Atelier « Ville, Numérique et Logement »

### Recommandations

Comme souligné par ONU-Habitat<sup>1</sup>, la pandémie du COVID 19 a mis en évidence les difficultés additionnelles subies par les gens dans les logements médiocres et informels. L'OCDE<sup>2</sup> souligne comment les vrais obstacles à l'atténuation de la pandémie n'est pas représenté par la densité urbaine mais plutôt par la promiscuité et l'insalubrité du bâti. Afin de répondre à ces défis, l'AIMF, encourage une réflexion et un échange entre ses villes membres dans le cadre de l'Assemblée Générale 2020, pour résoudre la crise urbaine du logement par l'innovation et le numérique.

- Les États / Régions se doivent de mettre en place un cadre juridique, économique et fiscal centré sur la qualité et l'accessibilité du logement en régulant les marchés y compris numérique, en redistribuant la rente financière et en favorisant le partage des espaces et les financements participatifs (*crowdfunding*). Ils soutiennent les innovations technologiques, notamment à travers l'utilisation du *blockchain*, technologie qui permet de garder la trace d'un ensemble de transactions, de manière décentralisée, sécurisée et transparente, sous forme d'une chaîne de blocs. Ils favorisent la coopération entre villes, y compris dans le cadre des intercommunalités afin d'assurer un pilotage des politiques de logements qui vise à la réduction des inégalités territoriales.
- Les villes se doivent d'effectuer un diagnostic sur l'état du logement et les possibilités d'installation des individus afin de lutter contre les inégalités et garantir une qualité de logement digne et adapté aux besoins des occupants et ce en s'appuyant sur la transition numérique (cartographier grâce aux systèmes d'information géographique, numériser les cadastres, utiliser la *Big Data* dans le respect des droits à la vie privée, inventorier à l'aide de logiciels libres...). Il est du rôle des villes et des intercommunalités de promouvoir à travers les outils numériques l'urbanisme collaboratif et la wiki-construction. Les villes doivent aussi

<sup>1</sup> ONU Habitat (Mai 2020), *Messages clés du COVID-19*,  
[https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/05/covid19\\_key\\_messages\\_fr.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/05/covid19_key_messages_fr.pdf)

<sup>2</sup> OCDE (23 juillet 2020), Les Mesures adoptées par les villes face au COVID-19,  
[https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=133\\_133645-rhbof93fux&title=Les-mesures-adoptees-par-les-villes-face-au-COVID-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=133_133645-rhbof93fux&title=Les-mesures-adoptees-par-les-villes-face-au-COVID-19)

veiller à ce que les services de locations de logements de courtes durées (*Airbnb*, etc) n'aient pas d'effets notoires et de distorsion sur les marchés locatifs.

- L'AIMF, en partenariat avec les Universités, les Instituts d'Urbanisme et les bureaux d'études, appuie l'innovation urbaine dans le cadre des technologies d'amélioration de l'habitat y compris numérique. Son action pourra se concentrer sur la diffusion des logiciels d'écoconception permettant la sobriété écologique, l'analyse thermographique dans le cadre de l'efficience énergétique et la modélisation des bâtiments et des réseaux (*Building Information Modeling*). Elle peut faciliter l'échange d'expériences entre les villes membres pour permettre l'introduction de pratiques compatibles avec les spécificités de chaque territoire.